

**Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°2023-50**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOIOL et Bernard SOUTON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE et Gilles TRONCHON.

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Josette POTUS et Gilles TRONCHON a donné procuration à Bernard SOUTON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 novembre 2023.

Objet : Nouveaux tarifs.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les tarifs applicables sur la commune pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- A l'unanimité, **de ne pas augmenter le tarif du ticket de cantine enfant** qui est à 3.20 € depuis le 1^{er} septembre 2021.
- A l'unanimité, **de ne pas augmenter le tarif du ticket de cantine adulte** qui est de 5.70 € depuis le 1^{er} septembre 2021.
- A l'unanimité, **de conserver la gratuité de l'inscription à la médiathèque pour les personnes qui habitent Saint Vincent**
- A l'unanimité, **de ne pas augmenter le tarif d'inscription à la médiathèque pour les personnes extérieures à Saint Vincent** : 20 € depuis le 01/01/2019.
- A l'unanimité, **de ne pas augmenter les tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux particuliers** : 400 € de location et 650 € de caution.

- A l'unanimité, **de ne pas augmenter le tarif de la location de la salle polyvalente aux associations** : 55 € de location depuis le 01/01/2013.
- à l'unanimité, **de ne pas augmenter les tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux entreprises** : 450 € de location 650 € de caution.
- A l'unanimité **de ne pas augmenter les tarifs de location et caution de la maison de la Chasse** : 150 € de location et 500 € de caution.
- A l'unanimité **de ne pas augmenter les tarifs de location et caution de la salle des associations** : 150 € de location et 500 € de caution.
- Les tarifs des concessions et des cases au columbarium seront discutés lors d'un prochain Conseil.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **12 DEC. 2023**
et affichage en mairie le **12 DEC. 2023**